

Le Budget anglais est en déficit

LE MINISTRE DES FINANCES PROPOSE D'AUGMENTER LES IMPOSITIONS DES CLASSES RICHES

Le budget anglais est en déficit de 402 millions 800 mille francs. Cela, évidemment, n'est pas une consolation pour les autres puissances qui se trouvent dans le même cas; mais cela prouve tout de même que, quoi qu'en disent les écrivains, il n'y a pas que la France qui se trouve aux prises avec les difficultés budgétaires.

M. Lloyd George, ministre des finances d'Angleterre, a déposé hier son projet de budget pour l'année 1920-1921, et il expliqua par quels moyens il comptait procurer les 402 millions qui lui sont nécessaires pour rétablir l'équilibre financier.

Le ministre a déclaré, d'abord, que les prévisions pour le commerce de l'année à venir étaient optimistes. D'autre part, les causes de déficit augmentent chaque jour. Ce sont : la marine, les pensions de vieillesse et les réformes sociales.

Parlant des constructions navales, le chancelier a déclaré que la nation aurait huit « dreadnoughts » en 1910, ce qui n'est pas, n'est-ce pas, une véritable catastrophe, mais de la décadence. Mais consacrer 200 millions à la construction de flottes gigantesques pour les opposer à des « armadas » mythiques, serait une folie criminelle.

Le ministre prévoit une augmentation de 100 millions pour le paiement des pensions de vieillesse et de 3 millions pour l'organisation des travaux d'aérostation et l'établissement de Bourses du Travail.

Comme il était attendu, le ministre des finances a déclaré l'impôt sur le revenu une partie de la somme indispensable. Il a déclaré, en effet, d'imposer aux revenus de plus de 125.000 francs par an une nouvelle taxe de 6 pence (90 centimes) par livre sterling (25 francs), cette surtaxe étant précédée sur le total des revenus annuels d'une déduction de 2.000 livres sterling (75.000 francs), c'est-à-dire que, dans le cas où les revenus d'un citoyen quelconque s'élevaient à 150.000 francs par an, la surtaxe qu'il aurait à verser serait de 60 centimes par 25 fr. sur les 300 nettes.

Avec l'impôt déjà existant, les revenus de 150.000 francs étaient taxés à raison de 7,5 p. c.

Les droits de succession croîtront proportionnellement, allant de 4 p. c. pour une succession de 125.000 francs jusqu'à 15 p. c. pour les héritages dépassant 25 millions. Les automobiles seront taxées sur la puissance et non sur le poids : une 6 HP paiera 2 guinées; une 12 HP 3 guinées; 6 guinées au-dessus de 20 HP; 8 guinées au-dessus de 40 HP; 40 guinées au-dessus de 60 HP. Les auto-taxi et autobus seront exempts de taxes. Les médecins paieront demi-taxe pour leur voiture.

Les licences des tavernes et cabarets seront considérablement augmentées. M. Lloyd-George, évitant soigneusement de taxer les aliments nécessaires à l'existence, augmente la taxe sur le tabac brut, porte l'impôt sur l'alcool à 18 fr. 75 par gallon, à 4 fr. 14 le litre et enfin met une taxe de 4 centimes par litre sur l'essence de pétrole.

Il est à remarquer que les vins de France et le champagne ne sont pas touchés.

DANS LA REGION

Société républicaine des conférences populaires

Voici la liste des Conférences qui auront lieu les samedis 1er et dimanche 2 mai, sous les auspices de la Société républicaine des Conférences populaires.

Conférences qui auront lieu le 1er Mai
SECTION DE BERTRY. — Commune de Bertry. — Par M. G. Ramette, « La Femme peut-elle concourir au progrès social et comment ? »
Les dames sont priées d'assister à la Conférence.

SECTION DE SAINT-OMER. — Ville de Saint-Omer. — Par Mlle Miropolsky, avocate à la Cour d'appel de Paris, « La femme et les carrières libérales ».

Conférences qui auront lieu le 2 mai
SECTION DE NORRENT-FONTES. — Commune de Mollignem (Pas-de-Calais). — Par M. Bujault, professeur au Collège de Béthune, « Les aspects de la République ».

SECTION D'HEUDICOURT. — Commune d'Heudicourt (Somme). — Par M. Alphonse Vercoeur, professeur à l'École supérieure professionnelle de Fourmies, « Les Réformes sociales de la République ».

SECTION DE WIZERNES. — Commune de Wizernes. — Par Mlle Miropolsky, avocate à la Cour d'appel de Paris, « Les femmes et la guerre ».

SECTION DE MARCHIENNES. — Ville de Marchiennes (Nord). — Par M. Deneubourg, instituteur à Roubaix, « Les lois ouvrières et agricoles de la République ».

SECTION DE BAPAUME. — Ville de Bapaume. — Par M. Lucas, « L'individualisme dans la démocratie ».

Le curé-satyre d'Ennequin

L'ENQUETE A HORDAIN
Sur commission rogatoire du parquet de Lille, la gendarmerie a procédé à une courte enquête sur l'affaire de meurtre d'Ennequin.

Elle a entendu la directrice de l'école libre Mlle Antoinette Deleury, âgée de 54 ans, qui avait quitté Ennequin, en septembre dernier. La directrice a déclaré qu'elle était l'abbé Duriez qui avait réclaté et obtenu son changement et qu'elle ignorait le motif d'animosité qu'il pouvait avoir contre elle.

« Avez-vous dit, en partant, à certaines personnes, qu'on entendrait parler de l'abbé ? »
« Non, répondit le témoin, j'ai simplement dit : « Dieu le traitera ». »

Le père de la directrice, un vieillard de 87 ans, a confirmé les dires de sa fille, et n'a formulé aucun reproche contre l'abbé Duriez.

Il est permis, quand on connaît les meurtres du satyre ensoutané, de penser d'abord qu'une des raisons d'hostilité de celui-ci était l'âge de la directrice; les fruits, moins mûrs étaient plutôt de son côté; et d'autre part,

que la pression exercée sur les témoins, par la sent cléricale intéressée à taire tout scandale, a pu leur clore la bouche.

L'HOMME AUX SIX NOMS

EDOUARD COURRET

Il y a environ 15 jours qu'un agent du service de la sûreté de Lille, mettait la main au collet de l'énigmatique personnage dont nous donnons la photographie.

Il s'était donné, dans le maison où il habitait pour un nommé Camillieri Nicolas, né en 1891 à Me' en Carrière près d'Alger.

Cet état civil pouvait paraître fantaisiste à plus d'un titre le préfixe Camillieri qui n'aurait eu que dix huit ans portait les stigmates plus qu'évidents de la trentaine employée.

Mais, il n'était pas à un état civil près, puisque dans l'arondissement de Cambrai il porta successivement cinq ou six noms pour commettre différentes escroqueries.

Il fut successivement Camillieri, Rosenthal, Dubois, Jacques Valéry, Lahaut et Pirlé.

Comment s'était-il procuré les papiers à ces noms là ? L'homme mystère gouaenard, raillant le juge d'instruction assurant que l'on ne découvrirait jamais sa véritable identité, que le magistrat instructeur, M. Delalé, ne parviendrait pas, malgré toute sa sagacité, à percer à jour sa personnalité exacte.

Cette circonstance que Courret devait ignorer le perdait l'instinctueux algérien comparaitra incessamment en correctionnelle pour usurpation d'état-civil.

Il aura sans doute en même temps à répondre du vol de la bicyclette Peugeot n° 71.911 trouvée dans le garage et dont on n'a pas encore pu retrouver le propriétaire.

A BAILLEUL
Une jeune fille morte de frayeur

Le « Journal d'Hazebrouck » annonçait jeudi que dans l'après-midi de dimanche dernier, à l'église St-Amand, au moment où la maîtrise chantait le « Sub tuum », la lampe du sanctuaire tomba soudain dans le chœur, se brisant en mille pièces et occasionnant plus de bruit que de mal.

L'accident en question s'est produit, le fait est certain, mais nous sommes en contradiction absolue avec le « Journal d'Hazebrouck » en affirmant qu'il en résulta plus de mal que de bruit.

En effet, à l'instant précis où le lampion sacré est venu s'abattre sur le carrelage, une « enfant de chœur » se trouvait à côté. Elle fut impressionnée de cette dégringolade quasi infernale, elle a dû s'évanouir à l'instant même.

Cette jeune fille, qui habitait la rue de la Gare avec sa mère, est décédée deux jours après, au milieu de vives souffrances. Une enquête s'impose au sujet de cette mort étrange.

A ARMENTIÈRES

L'unification des tarifs dans le Textile

Réunion des délégués du Syndicat des fabricants et des Syndicats ouvriers

Comme suite à la demande formulée par les syndicats ouvriers, une entrevue entre une délégation de ces syndicats et une délégation patronale a eu lieu jeudi à 7 heures du soir, au siège du Syndicat des fabricants, rue du Moulin.

MM. Bouchet, Colombar, Charvet et Villard, représentaient le syndicat des patrons. La délégation ouvrière composée de dix membres représentait les syndicats non partisans suivants : l'Union des ouvriers d'Armentières, 3000 membres; l'Association syndicale d'Armentières, 1400 membres et les syndicats fédérés ci-après :

Le syndicat Fraternel d'Armentières, 500 membres; le Syndicat textile de Nièppe, 300 membres; le Syndicat Fraternel de Houplines et compris les sections de Quesnoy et de Péronchies, 1500 membres; soit au total 6700 ouvriers syndiqués.

Les syndicats ouvriers avaient fait remettre 3 vœux au patronat au Syndicat patronal la liste des revendications qu'ils avaient à formuler, dont les principales sont : 1. La suppression du tarif des adultes; 2. La suppression du tarif des apprentis.

Il est utile de rappeler que le tarif des adultes consistait en une réduction de 10 % sur le tarif principal établi en 1904 (travail sur un métier) et le tarif des apprentis, une réduction de 15 % sur le même tarif.

La discussion a, par-là même, été des plus courtoises. Répondant aux demandes faites par les délégués ouvriers, les patrons ont rappelé les différences qui existent entre les prix de façons payés à Armentières et ceux payés dans les autres centres textiles, notamment à Lille. Néanmoins ils ont déclaré consentir à la suppression du tarif des adultes et le remplacement du tarif des apprentis par celui des adultes, déclarant en outre qu'ils consentaient à toute augmentation accordée ailleurs, si l'unification des tarifs se faisait dans la région.

La délégation ouvrière prenant acte des déclarations faites par les délégués patrons a décidé de soumettre ces propositions à l'assemblée générale de leur syndicat respectif. La délégation patronale a fait connaître

également que le syndicat des fabricants était disposé à traiter avec l'ensemble des syndicats ouvriers d'Armentières chaque fois qu'une difficulté viendrait à surgir.

Une nouvelle entrevue aura lieu à la suite de l'examen par les syndicats ouvriers des propositions faites par MM. les patrons.

A DUNKERQUE

UN MORT-VIVANT

UNE ÉTRANGE MEPRISE. — L'HOMME À L'OREILLE COUPEE

Il vient d'en arriver un bien bon à la brasserie de Dunkerque-Branché. Mercredi après-midi, on retirait du canal, à l'écuse de Bergues, un noyé, qui fut formellement reconnu par le garde-champêtre de Dunkerque, pour être, Louis Marciel Compagnie, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier et port.

La famille fut appelée à la morgue pour l'identification du noyé. Les deux sœurs Compagnie, comme le garde, reconnurent formellement leur frère qui portait deux signes parfaitement distincts : l'oreille écartée et il avait un grain de beauté sous le sein gauche.

La famille prit aussitôt toutes les dispositions pour faire enterrer le noyé le plus vite possible et l'acte de décès de Louis Compagnie fut dressé.

Or, ses parents en furent, on ne peut plus surpris de voir arriver hier soir chez eux, celui qu'ils croyaient étendu sans vie sur les dalles de la Morgue et dont ils portaient le deuil.

La police au même moment fut informée que le cadavre de Bergues, retrouvé autre jour par un nommé Théophile Guéguin, âgé de vingt-quatre ans, vœux, aux Chantiers de France.

Son hôte, Mme Durieux, qui tient, avenue Faidherbe, à Malo-Bains, le Café du XIXe siècle, connaît le cadavre.

Elle déclara que Guéguin qui était connu sous le surnom de « Peinar », avait quitté son établissement le 30 mars pour aller à Paris, avec un de ses camarades nommé Robert.

Il avait reçu vingt-cinq francs de ses parents pour retourner à Saint-Nazaire. Il fit une formidable noce et but tout son argent. Il revint vers six heures du soir, au XIXe siècle, et comme il pleuvait à verse, il mit un paletot par-dessus.

Son compagnon Robert prit seul le train et Guéguin continua sa « bordée » d'estaminet en estaminet.

Vers minuit, il frappait à la porte d'un cabaret où il avait passé une partie de la journée.

On ne lui ouvrit pas et il est plus que probable que c'est en se dirigeant vers la gare que le malheureux tomba à l'eau.

Quant à Louis Compagnie, le mort-vivant, avant de rentrer chez lui, avait fait à Dunkerque, une entrée triomphale. Juché sur un camion de brasserie, il criait à tue-tête : « C'est moi, le noyé ! Vous voyez que je me porte bien ! »

On parla longtemps dans la commune de cette plaisante et macabre aventure.

Les grèves dans la région

A MOUVAUX
LA SITUATION AU PEIGNAGE

LORTHOIS
Les ouvriers de cet établissement sont en grève depuis le 22 avril et les patrons refusent d'examiner les modestes réclamations qu'ils ont formulées depuis longtemps déjà et que nous reproduisons ci-dessous :

Les lisseurs demandent 36 centimes à l'heure, une entrée triomphale. Juché sur un camion de brasserie, il criait à tue-tête : « C'est moi, le noyé ! Vous voyez que je me porte bien ! »

Les peigneurs et finisseurs demandent 36 centimes l'heure, ils conduisent dans cette maison 6 machines, alors que dans la plupart des établissements, les peigneurs conduisent 3 ou 4 machines pour 36 centimes l'heure.

Les bobineurs et les vide-pots demandent 33 centimes parce qu'ils doivent empaqueter ce qui ne se fait pas dans les autres peignages.

Enfin, les ouvriers de préparation demandent 30 centimes l'heure, ce qui n'est nullement exagéré.

Nous ne comprenons pas que MM. Lorthois puissent refuser de satisfaire à ces modestes réclamations aussi justifiées.

MM. Lorthois font avec les peigneurs ce qu'ils font avec les trieurs ; ils disent : nous payons moins bien que dans les autres établissements, mais pendant l'hiver vous ne criez pas.

Cependant, si les ouvriers ne chôment pas l'hiver, cela ne veut pas dire qu'ils doivent gagner moins, car les patrons ne doivent pas être les seuls à profiter du moment d'abondance, de même qu'ils ne devraient pas être les seuls à profiter des progrès du machinisme.

MM. Lorthois ont fait insérer dans le « Journal de Roubaix » en date du 29 avril, que l'établissement était fermé jusqu'au lundi 3 mai. A ce moment, les ouvriers répondent que l'établissement est fermé jusqu'au jour où les patrons consentiront à leur donner satisfaction.

A ARMENTIÈRES
NOUVELLE GREVE

Les bûcherons et étréguettes de la filature Lourme et Dollé, rue Nicolas-Léblanc, se sont mis en grève jeudi, à la rentrée de 1 heure, réclamant une augmentation de salaire de 1 franc par semaine. Elles gagnent actuellement 13 à 14 fr.

Les membres de l'Association syndicale textile sont convoqués extraordinairement en assemblée générale pour aujourd'hui samedi 1er Mai, à 7 heures et demi du soir, au siège, rue des Promenades (local de la coopérative « La Paix »).

Ordre du jour : Compte rendu de l'entrevue avec les délégués patrons.

A PÉRONCHIES
EXTENSION DU MOUVEMENT

La grève qui avait éclaté mercredi au peignage de la Société Anonyme, a gagné la filature.

Hier, une délégation de filices est allée réclamer une augmentation de salaire aux patrons. Sur les refus de ceux-ci, les filices ont quitté l'atelier.

La grève est maintenant presque générale à la Société Anonyme. Un journalillo prétendait hier qu'à cet établissement les salaires étaient plus élevés qu'ailleurs. C'est là une assertion absolument fantaisiste. En effet, les émetteurs gagnent 3 fr. 25 à 3 fr. 75 dans les peignages de Lille et les peigneurs de 4 à 5 francs. Il en est de même à Armentières.

Or, à Péronchies, les émetteurs, pour un travail identique, reçoivent 3 francs et les peigneurs 3 fr. 50.

Les grévistes de Péronchies réclament une augmentation de 25 centimes par jour pour les émetteurs et 20 centimes pour les peigneurs.

On voit que ces réclamations n'ont rien d'exagéré et il faut espérer que les grévistes ne tarderont pas à obtenir complète satisfaction.

Quant aux filices, elles réclament une augmentation de 15 centimes par jour.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Crise Turque

GRAVE INCIDENT A SALONIQUE. — UN ALBANAIS TUE DEUX OFFICIERS

Salonique, 30 avril. — Au cours de l'inspection des magasins d'armes de Valona qui a été décidée par précaution et opérée par trois officiers, on a constaté qu'une certaine quantité d'armes manquait.

Au moment où les officiers quittaient les magasins un soldat albanais qui était de garde a tiré sur eux et a tué un commandant et un capitaine. Le troisième officier est parvenu à s'échapper.

On fait tout ce que l'on peut pour s'emparer d'Ismail Kerani, dont l'influence est prépondérante à Valna.

LES FELICITATIONS AU SULTAN
Constantinople, 30 avril. — Les informations des journaux de Constantinople qui, basées sur des renseignements émanant des sources de la Porte et d'après lesquelles tous les souverains auraient félicité le nouveau sultan, sont prématurées.

Jusqu'à présent le nouveau souverain n'a reçu que félicitations du Président Fallières et des souverains de quelques petits Etats.

LE NOUVEAU MINISTRE
Constantinople, 30 avril. — On annoncera demain que le nouveau ministre est ainsi composé : Hilmi-Pacha, grand vizir ; Ferid-Pacha, ministre de l'Intérieur ; Mehmed-Pacha, ministre de la Guerre ; Arrie-Pacha, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Rifaat-Pacha et les autres ministres conservent les portefeuilles qu'ils avaient.

Les cercles politiques manifestent de la surprise et du mécontentement de voir que le parti Union et Progrès s'obstine à refuser le pouvoir, surtout après les récents événements.

LES MASSACRES EN ASIE-MINEURE
Constantinople, 30 avril. — Une dépêche parvenue aux ambassades confirme qu'un bataillon envoyé à Adana a pris part au massacre.

Les transports des troupes pour Adana et Alep se poursuivent toujours. D'après une information en date du 29, 3 croiseurs et 2 torpilleurs anglais sont arrivés à Lemnos.

Les dépêches consulaires au sujet de la situation dans les vilayets de Bagdad et de Passarot sont peu rassurantes. Elles annoncent des rencontres sanglantes avec les différents tribus, ce qui a rendu nécessaire la mobilisation de quelques bataillons de réfidés. Toutefois, la dernière dépêche reçue a un caractère plus rassurant.

Diverses informations envoyées des consuls portent que la révolte militaire du 13 avril a provoqué des manifestations dans quelques localités d'Asie Mineure. A Erzeroum, les soldats ont assiégé les locaux du Club jeune-turc, dont plusieurs membres se sont réfugiés au consulat français. Des faits analogues se sont produits dans quelques autres endroits.

ABDUL HAMID SERA JUGE
Londres, 30 avril. — Un télégramme adressé à Salonique au « Central News » annonce officiellement qu'Abdul-Hamid passera en jugement devant une cour martiale constitutionnelle.

Ces nouvelles concernant et fermement l'opinion qu'il sera condamné à mort.

Les troubles de Mazamet

NOUVEL ATTENTAT CONTRE UNE USINE. LA GREVE CONTINUE.

Mazamet, 30 avril. — L'usine Gailhou n'a pas été seule visitée par les rouleurs de rochers. A Castanouze, plusieurs blocs pesant 100 et 150 kilos ont été détachés de la montagne et lancés sur l'usine. Un de ces blocs a enfoncé la cloison de conduite d'air de l'usine, ayant été tout près du toit de la maison où couchaient le contre-maître, sa femme et ses trois enfants.

L'effervescence provoquée hier soir par le siège de l'hôtel de ville par les grévistes, a été longue à se calmer.

Jusqu'à minuit, les patrouilles ont fait circuler les groupes et jusqu'à jour des mesures d'ordre les plus sérieuses ont assuré la liberté de la rue.

On se prépare dans le milieu gréviste à fêter le 1er mai.

Une affiche de la C. G. T. et un appel de la Bourse du travail invitent tous les corps de métier à chômer. On attend à Mazamet des délégations ouvrières de Castres, Albi, Carmaux.

Le syndicat des garçons limonadiers vient de faire savoir aux propriétaires des cafés qu'ils feront grève demain.

LA RÉUNION DES GRÉVISTES
Les ouvriers grévistes, réunis ce matin en assemblée générale, ne sont sortis qu'à onze heures. Ils étaient presque tous présents, deux mille environ. On leur a donné connaissance de la réunion d'hier et de la rupture des pourparlers entre la commission et la commission patronale et de la décision de ne pas reprendre les pourparlers si les membres de cette commission ne sont pas changés.

Au milieu de cris divers, la continuation de la grève a été votée à l'unanimité et la sortie s'est faite dans le plus grand calme.

Un cyclone aux Etats-Unis

QUINQUANTE MORTS

New-York, 30 avril. — Cinquante personnes ont été tuées et plusieurs centaines grièvement blessées dans les Etats de Tennessee, Mississippi et Kansas, par le cyclone qui fait rage dans la vallée du Mississippi. Les communications télégraphiques sont interrompues avec un grand nombre de villes et les récoltes ont beaucoup souffert. La circulation des trains est retardée de plusieurs heures et la neige tombe en abondance.

La crise des charbonnages anglais

LES SALAIRES DE MINES VONT ÊTRE RÉDUITS

Cardiff, 30 avril. — Les propriétaires des charbonnages du pays de Galles ont informé les représentants des ouvriers que les salaires des mineurs seraient réduits de 7 1/2 p. c. à partir du 1er juin.

Le 1er Mai à Méru

ELS GRÉVISTES LOUENT UN TERRAIN POUR TENIR UN MEETING

Méru, 30 avril. — Les préparatifs du 1er mai se sont poursuivis activement aujourd'hui à Méru.

Les ouvriers boutonnières ayant l'intention de faire aujourd'hui une grande manifestation, le préfet de l'Oise, M. Meunier, avait tout d'abord autorisé la tenue d'un meeting monstre sur la place du jeu de paume. Mais des instructions formelles lui sont arrivées aujourd'hui du ministre Jeannet d'appuyer strictement la loi sur les attroupements à l'occasion du 1er mai.

M. Meunier a aussitôt pris un arrêté en ce sens et prévenu la population ouvrière de Méru que les attroupements sur la voie publique seraient dissous par la force et cela était nécessaire.

À la vérité les grévistes s'attendaient à cela et pour parer à cette éventualité, ils ont loué un vaste terrain qui s'étend au-dessus de Méru, à la droite de la route d'Andeville, derrière le lieu dit : Le Moulin rose. Ils seront là chez eux et pourront tenir leur meeting en toute tranquillité. Pourront également défiler en manifestation dans les rues de Méru comme ils en ont l'intention. Le meeting anti-militariste est considéré comme de nature à provoquer des troubles, bien plus que la manifestation d'aujourd'hui. Du reste, soit pour aujourd'hui, soit pour demain, les mesures d'ordre les plus sévères ont été prises pour parer à toute éventualité.

LA RÉUNION DE DIMANCHE
Une autre manifestation d'un genre tout particulier a annoncé pour dimanche. Le Comité de défense sociale organise une autre réunion avec la concours de MM. de Marmande, Violette et Delpech, c'est-à-dire avec les mêmes orateurs et le même caractère de réunion que celle qui fut dissoute par la force le dimanche 18 avril.

Le meeting anti-militariste est considéré ici comme de nature à provoquer des troubles, bien plus que la manifestation d'aujourd'hui. Du reste, soit pour aujourd'hui, soit pour demain, les mesures d'ordre les plus sévères ont été prises pour parer à toute éventualité.

M. DE MARMANDE ET LES COMMISSAIRES
Aujourd'hui étaient appelés en justice de paix l'air de M. de Marmande contre MM. Malet, commissaire spécial et Barotie, commandant de gendarmerie, c'est-à-dire l'affaire de la saisie des affiches qu'apportait M. de Marmande à Méru dimanche dernier, affiches annonçant une réunion à Paris au profit des grévistes de l'Oise.

MM. Malet et Barotie faisant défaut, M. le juge de paix a délégué à M. de Marmande un permis de citer.

à Paris

LA GARNISON EST CONSIGNÉE
Paris, 30 avril. — Le préfet de police a reçu ce matin, les chefs des divers services de la préfecture de police et les chefs des corps de troupes qui seront appelés à concourir au maintien de l'ordre à l'occasion du 1er mai.

Le garnison de Paris sera consignée. On a envisagé l'éventualité où des troupes de province seraient appelées pour suppléer celles de la capitale.

Des automobiles seront mises à la disposition de la préfecture de police pour transporter les gardiens de la paix sur tous les points où leur présence sera jugée nécessaire.

A TOULON
Toulon, 30 avril. — Tous les équipages des bâtiments placés sous le commandement des vice-amiraux de Jonquière et Marquis seront consignés demain pendant toute la journée. Il en sera de même pour les troupes de la garnison.

Les cuirassés « Démocratie », « Bouvet » et le croiseur « Galilée » se tiennent sous pression pour se rendre sur le littoral et rester en communication avec le poste de la Tour Eiffel.

A CHERBOURG
Cherbourg, 30 avril. — Les ouvriers, à l'occasion du 1er Mai ont organisé une retraite aux flambeaux et ont parcouru sans incident les rues de la ville ; cette manifestation a été suivie d'un pique-nique à la Bourse du Travail et d'un concert pour les enfants.

A LILLE
D'importantes mesures de police ont été arrêtées. Les troupes de la garnison sont consignées. On s'apercevra sans doute samedi soir que tout ce luxe de précaution a été pris en pure perte. Il n'y aura guère à Lille que des carnavals du Roy qui troubleront la paix de la rue et trois régiments pour eux c'est vraiment beaucoup. C'est trop !

Nouveau crime de la Main-Noire

Neuf personnes brûlées vives

New-York, 30 avril. — Quelques Italiens habitant un hôtel garni avaient refusé de verser 5.000 francs à des affiliés de la Main-Noire, ceux-ci ont incendié l'habitation et 9 personnes, dont un enfant, ont été brûlées vives.

La maison était occupée par 20 familles italiennes.

Naufrage d'un bateau de pêche

TROIS NOYÉS

Brest, 30 avril. — Le bateau « Couronne », du Conquet, monté par M. Coroller et ses deux fils, était parti à une heure du matin, pour la pêche, à l'île de Sein.

La mer était mauvaise, le bateau chavira, les trois hommes se noyèrent.

Le veuve Coroller reste avec quatre enfants dans la misère.

L'enquête sur la Marine

LA COMMISSION A CHERBOURG

Cherbourg, 30 avril. — Ce matin, M. Deccasse a rendu visite au préfet maritime. Puis la commission, composée de MM. Deccasse, Chapuis, Dauxon, Mahieu, Legend, est allée à l'arsenal et s'est fait donner, à